

A2B2 DEVELOPPEMENT

Eurl au capital de 300.00 euros

Siège social : 17 rue des Sources (14700) VIGNATS

RCS 83189754100015 / CAEN

Procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 12 juin deux mille vingt-six.

Le 12 juin à 10h30 au siège de la société,

L'associé unique et gérant de la société A2B2 DEVELOPPEMENT à savoir Monsieur Andréa BOUCHAIB (ci-après l' « Associé Unique ») a décidé de prendre les décisions suivantes :

Décision n°1 : Approbation des comptes

L'associé Unique décide, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, procède à l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de MILLE CENT TRENTE SIX EUROS (1136€), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, versées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Décision n°2 : Affectation du résultat

- La dotation à la réserve légale étant suffisante.
- Le résultat reste dans le « compte report à nouveau ».

Décision n°3 : Rémunération du gérant.

L'associé Unique décide, de la rémunération du gérant pour la période du 01 avril 2025 au 31 mars 2026, soit la somme annuelle maximum de 72000.00€ net de charges (soixante-douze mille euros).

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois dernières années.

Fait à Vignats le 12 juin 2026.

Associé Unique

BOUCHAIB Andréa



Désignation de l'entreprise		A2B2 DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise		17 rue des sources 14700 VIGNATS																	
SIRET		8	3	1	8	9	7	5	4	1	0	0	0	1	5				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1	2	Durée de l'exercice précédent *										1	2				
														Exercice N clos le					
														30 03 2026					
ACTIF														Brut		Amortissements – Provisions		Net	
														1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010			012												
		Autres *		014			016												
	Immobilisations corporelles *		028			030													
	Immobilisations financières * (1)		040			042													
	Total I (5)		044			048													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052												
		Marchandises *		060			062												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066													
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068			070												
		Autres * (3)		072			074												
	Charges constatées d'avance *		092			094													
	Valeurs mobilières de placement		080			082													
	Disponibilités		084	30 328		086					30 328								
	Total II		096	30 328		098					30 328								
Total général (I + II)				110	30 328		112			30 328									
PASSIF														Exercice N		NET			
														1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120							300							
	Écarts de réévaluation				124														
	Réserve légale				126							30							
	Réserves réglementées *				130														
	Autres réserves		(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131			)	132										
	Report à nouveau				134							6 193							
	Résultat de l'exercice				136							1 136							
	Subventions d'investissement				137														
	Provisions réglementées				140														
	Total I				142							7 659							
Provisions pour risques et charges				Total II		154					0								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166														
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	2 109	)	172					17 669								
	Comptes courants d'associés				173							5 000							
	Autres dettes				175														
	Produits constatés d'avance				174														
	Total III				176							22 669							
Total général (I + II + III)				180							30 328								
RENVOS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Andréa BOUCHAIB Gérant de A2B2 DEVELOPPEMENT le 25/06/2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A2B2 DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *	
				Exercice N clos le			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		30 06 2026	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214
			Services *		217		218
							32 663
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222
	Production immobilisée *						224
	Subventions d'exploitations reçues						226
	Autres produits						230
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	32 663
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234
	Variation de stocks (marchandises) *						236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243	298			244
	Rémunérations du personnel *						250
	Cotisations sociales (dont cotisation personnelle de l'exploitant)		380				252
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255				254
	Dotations aux dépréciations						256
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				108
		Total des charges d'exploitation (II)				264	31 527
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	1 136
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	1 136
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	1 136
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324		
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987		342	
			JEI (44 sexies A)	989			
		ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138		
		Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quinquies A)	181		
		ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
		BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
		Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350	
			Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641				
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352	1 136	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370	1 136	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A2B2 DEVELOPPEMENT		Néant ☒								
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *				
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406						
	Autres	410		412		414		416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456						
	Matériel de transport	460		462		464		466						
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476						
Immobilisations financières		480		482		484		486						
TOTAL		490		492		494		496						
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Fonds commercial		495		497		498		499						
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506						
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546						
	Matériel de transport	550		552		554		556						
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566						
TOTAL		570		572		574		576						
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5				
		6		7		8		9		10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values						
								Court terme*	Long terme					
	①	②		③		④		⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
Total	578		580		582		584		586		588			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations	590		583		595			
TOTAL								596		585		597		599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A2B2 DEVELOPPEMENT				Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations	Reprises				
Fonds commercial		681	683				
Autres Immobilisations incorporelles		700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains		710	715	2			
Constructions		720	725	3			
Installations techniques, matériel et outillage		730	735	4			
Inst. générales, agencements et aménagements divers		740	745	5			
Matériel de transport		750	755	6			
Autres immobilisations corporelles		760	765	7			
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982					
Déficits transférés de plein droit (article 982 bis 209-II-2 du CGI)			Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter			
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			820
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Montant de la TVA collectée						374	6 033
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	1 269
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS							
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social						690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social						691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)						692	
Revenu brut social (si le montant est positif)						693	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A2B2 DEVELOPPEMENT		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le :		et clos le :		Données en nombre de mois			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
TOTAL 1				106			
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial				113			
Variation positive des stocks				111			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152			
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)						026	
Période de référence	024			/		/	
Date de cessation				/		/	

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salaires »

N° de dépôt



(1)

Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 0 3 2 0 2 6 SIREN 8 3 1 8 9 7 5 4 1

Dénomination de l'entreprise A2B2 DEVELOPPEMENT

Adresse (voie) 17 rue des sources

Code postal 1 4 7 0 0 Ville VIGNATS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mr BOUCHAIB Prénom(s) Andréa

Nom de famille Nom d'usage % de détention 100 Nb de parts ou actions 300

Naissance : Date 19/12/1984 N° Département 06 Commune NICE Pays FRANCE

Adresse : N° 29 quater Voie rue de Stalingrad

Code postal 78500 Commune Sartrouville Pays FRANCE

Tire (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒*

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal

Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD